

# COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR DU 17/10/2024 - LIGUE ESCRIME CVL



En visio



Le Jeudi 17 octobre 2024, à 18h.



Membres présents : Lucie CAPPOEN, Éléa COQUARD, Clémentine DESPERELLE, Régis ECHE, Déborah FOUREST, Gwladys JALLET, Christophe LAROCHE, Yannick LE CLEAC'H, Noémie MARCHESE, Fabienne MORETTE, Magali MOSCAUD, Claire OGER, Anne OLIVIER, Camille RIESEMANN, Marie-Thérèse RONDIN, Frédéric ROSE, Nathalie TRAVAUX et Bruno VIZATELLE.



## 1. VOTE BUREAU ET ETR

Président élu lors de l'Assemblée Générale Élective : Yannick Le Cleac'h.

Membres du bureau, voté par le Comité Directeur :

- Vice président vie sportive formation : Christophe Laroche ;
- Trésorière : Eléa Coquard ;
- Trésorière adjointe : Gwladys Jallet ;
- Secrétaire : Régis Eche ;
- Secrétaire adjointe : Fabienne Morette ;
- Chargé de Mission matériel : Fred Rose.

Le bureau a été voté à l'unanimité, pas d'opposition, pas d'abstention.

L'équipe Technique Régionale a été également votée à l'unanimité.

## 2. RÈGLEMENT SPORTIF

- Le règlement sportif régional a été mis à jour par rapport à l'année dernière, notamment concernant des informations obsolètes et une simplification par rapport aux classements, les sélections (qui seront sur des documents séparés). L'ETR et l'ATR vont proposer des règles de classement, qui seront ensuite validées pour la saison sportive 24/25.
- Un compte rendu d'épreuve a été mis en place (en annexe du règlement sportif régional) afin de permettre d'adapter le matériel, d'adapter le nombre d'arbitres et qu'on puisse suivre les incidents et apposer des sanctions si nécessaire. Concernant les cartons, ils doivent être transmis par le DT à la commission nationale, qui se chargera de la sanction.
- Concernant les arbitres, les candidats à la formation départementale seront indemnisés à hauteur de 2 évaluations et ceux de la formation régionale seront indemnisés à hauteur de 3 évaluations. Si l'arbitre en formation doit repasser une évaluation, l'indemnité sera à la charge de son club.
- Pas d'abstention, pas de voix contre. Le règlement sportif est adopté.

Information supplémentaire : la mise en place les regroupements régionaux au fleuret sera fera uniquement le samedi de 14h à 17h, pour les catégories allant de M13 à M20 d'un niveau confirmé afin que les tireurs puissent monter en compétence.

Un stage de préparation à la Fête des jeunes sera également mis en place sur un week-end afin de ne pas impacter les stages de clubs (pas pendant les vacances). Il sera obligatoire et le paquetage FDJ sera distribué à ce moment-là.

### 3. VOTE CANDIDATURES COMPÉTITIONS

- Le Maître David BUCQUET s'est chargé du calendrier régional, en faisant en sorte qu'un circuit régional soit avant une épreuve nationale et qu'il n'y ait pas d'épreuve régionale avec une épreuve nationale de la catégorie au dessus (ou en dessus ou les Vétérans) sur le même week-end.
- Cette année, il y a plus de compétitions de zone et sur plus de catégories que les années précédentes. Cela permet aux tireurs de s'affronter avec d'autres tireurs, tout en ayant de la proximité par rapport aux épreuves nationales [N.B : pour les vétérans, s'il n'y a qu'une seule personne qui participe à une épreuve nationale, elle gagne quand même des points ; il n'y a pas de minimum de participants].
- Quelques épreuves n'ont pas encore d'organisateur, c'est donc en attente. Même chose pour certains regroupements au fleuret.

Le calendrier sera être diffusé à tous les clubs, avec un appel à candidature pour les épreuves qui n'ont pas encore d'organisateur. Il a été approuvé par le Comité Directeur, pas d'opposition, pas d'absence.

### 4. VOTE INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Organisation de compétitions : 200€ par journée de compétition (épreuve régionale et championnats de Ligue) – Pas de changement. Les 200 € ne seront versés uniquement à l'issue de la réception du compte rendu d'épreuve.
- Location de matériel : Elle repasse à 40€ pour les clubs et départementaux (ou autre demandeur), afin de prendre en compte la réparation du matériel.

- **Création de club** : 1500 € seront versés aux nouveaux clubs [pas les antennes], sous condition d'éligibilité : un nouveau club sur un territoire sans pratique (environ 15Km) ou bien le développement d'une nouvelle pratique sur le même territoire. Les 1 500 € sont sous la forme de bon d'achat de notre partenaire équipementier.
- **Aide au diplôme BPJEPS et DEJEPS** : Un forfait de 1 500 € est accordé aux diplômés BPJEPS et DEJEPS, à condition de la réception du diplôme et que la personne enseigne en région Centre-Val de Loire la saison suivante.
- **Pas d'aide tireurs (forfait de déplacement) pour cette année**, sauf équipement fête des Jeunes et prise en charge des engagements à partir des demi-finales FDJ. Et récompenses partenariat Sport 7.
- Pas de changement du barème kilométrique pour l'instant.
- Suppression de l'aide au collectif régional.
- Missions ETR : 31€/l'heure – Pas de changement. Un budget par commission sera réalisé afin de gérer les missions et les dépenses (en attente).

## 5. PRIORITÉ MATÉRIEL DE LIGUE

- Grande discussion à ce sujet. Difficultés de refuser de prêter du matériel à certains clubs si les compétitions sont en même temps, mais également de refuser la réservation d'un club qui organise une épreuve nationale car que club organise une épreuve régionale en même temps.
- S'il y a un doublon de candidatures pour le matériel, c'est le Comité Directeur qui tranchera pour l'attribution du matériel (au cas par cas). Si possible, partager le matériel.
- Note : Il faut mettre sur la fiche de réservation que les pistes doivent être aspirées après chaque organisation et le rappeler aux clubs à chaque réservation.

## 6. VALIDATION DATE AG ORDINAIRE

- L'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera le lundi 2 décembre 2024 en visio, à partir de 19h. Les clubs et comités départementaux s'étant déjà déplacé beaucoup cette année, nous avons choisi de faire cette Assemblée en visio.

## 7. SUJETS DIVERS

- Point licence : il serait intéressant de faire un point sur les licences en retirant les licences bénévoles et santé pour faire une comparaison avec l'année dernière.
- Point subvention et sport santé : La Ligue a déposé un dossier afin de répondre à Appel à manifestation "Héritage". Nous avons donc déposé un dossier sur le sport & handicap. Nous attendons la réponse.
- Pour information, la Fête des Jeunes ne sera pas à Paris. Un appel à candidature sera lancé. Nous allons contacter le CREPS de Bourges pour savoir s'il est disponible sur les dates de la Fête des Jeunes, afin d'organiser la Fête des Jeunes en région Centre-Val de Loire si c'est possible.

Il serait également intéressant de créer dès que possible une commission déontologie qui porte sur les sujets d'égalité homme-femme, sur la prévention contre les violences et sur la féminisation de la pratique.

*Yannick Le Cleac'h*

Président de la Ligue Régionale  
d'Escrime Centre-Val de Loire

**Ligue Régionale d'Escrime  
Centre-Val de Loire**

1240 Rue de la Bergeresse

45160 Olivet

escrime.centre@gmail.com

07.77.31.40.07